

Encre noire (DC-ID21BK)

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,
Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)
Nomination No : MCHQD2500260-01

Version : V2.0.0.1
Date de révision : 20/01/2025

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom du produit	Encre noire (DC-ID21BK)
No CAS	Non applicable
N° CE	Non applicable
Formule moléculaire	Non applicable
Enregistrement REACH	-
Nombre UFI	QU00-Q0JH-C00U-SSHD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation pour imprimante à jet d'encre.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du demandeur	SAS PROLASER
Adresse du demandeur	Impasse Johannes Gutenberg, Zone artisanale des Acacias 3, 85430 La Boissière-des-Landes France
Code postal du demandeur	--
Téléphone du demandeur	+ 33 (0)2 513411 57
Fax du demandeur	--
E-mail du demandeur	commercial@pro-laser.fr
Nom du fournisseur	SAS PROLASER
Adresse du fournisseur	Impasse Johannes Gutenberg, Zone artisanale des Acacias 3, 85430 La Boissière-des-Landes France
Code postal du fournisseur	--
Téléphone du fournisseur	+ 33 (0)2 513411 57
Fax du fournisseur	--
E-mail du fournisseur	commercial@pro-laser.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme	N° Téléphone
France	ORFILA	+33(0) 1 45 42 59 59

Encre noire (DC-ID21BK)

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,
Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)
Nomination No : MCHQD2500260-01

Version : V2.0.0.1
Date de révision : 20/01/2025

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et à ses amendements. Non classé comme substance dangereuse.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	Sans objet
Mention d'avertissement	Non applicable

Mentions de danger :

Mentions de danger	Non applicable
--------------------	----------------

Conseils de prudence :

- Prévention :

Prévention	Non applicable
------------	----------------

- Intervention :

Intervention	Sans objet
--------------	------------

- Stockage :

Stockage	Sans objet
----------	------------

- Élimination :

Élimination	Non applicable.
-------------	-----------------

2.3 Autres Dangers

- Résultats de l'évaluations PBT et vPvB

Composant	Résultats de l'évaluation PBT et vPvB [conformément à (EC) No 1907/2006].
L'eau	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
Poly(éthylèneglycol)	Non PBT/vPvB

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

Diglycol	Non PBT/vPvB
Glycérol	Non PBT/vPvB
Triéthylène Glycérol	Non PBT/vPvB
D.BK.168	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
1,3-propanediol	Non PBT/vPvB
Éther de diéthylène glycol et de monobutyle	Non PBT/vPvB

- Résultats de l'évaluation des propriétés perturbateurs endocriniens

Composant	Résultats de l'évaluation des propriétés perturbatrices endocriniennes [conformément à (UE) n° 2017/2100 ou (UE) n° 2018/605].
L'eau	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
Poly(éthylèneglycol)	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
Diglycol	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
Glycérol	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
Triéthylène Glycérol	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
D.BK.168	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
1,3-propanediol	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
Éther de diéthylène glycol et de monobutyle	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance / Mélange :

Composant	Poids % contenu (ou plage)	Classification selon le règlement (EC) No. 1272/2008 [CLP]	Spécifique Con c. Limites, facteurs M
Eau CAS : 7732-18-5 EC : 231-791-2 Index No. : -	65.6	Non classé	-
Poly(éthylèneglycol) CAS : 25322-68-3 EC : 500-038-2 Index No. : -	7.5	Non classé	

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

Diglycol CAS : 111-46-6 EC : 203-872-2 Index No. : 603-140-00-6	7.0	Toxicité aiguë - orale, Catégorie 4, H302	
Glycérol CAS : 56-81-5 EC : 200-289-5 Index No. : -	4.2	Non classé	
Triéthylène glycérol CAS : 112-27-6 EC : 203-953-2 Index No. : -	4.0	Non classé	
D.BK.168 CAS : 85631-88-5 EC : 288-038-6 Index No. : -	4.0	Non classé	
1,3-propanediol CAS : 504-63-2 EC : 207-997-3 Index No. : -	3.9	Non classé	
Éther de diéthylène glycol et de onobutyle CAS : 112-34-5 EC : 203-961-6 Index No. : 603-096-00-8	3.8	Lésions oculaires/irritation, Catégorie 2, H319	

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Une attention médicale immédiate est nécessaire. Montrer cette fiche de données de sécurité (FDS) au médecin présent.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment avec du savon et de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin en cas d'inconfort.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si elle a du mal à respirer, lui donner de l'oxygène. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.
Protection des secouristes	Veiller à ce que le personnel médical soit informé de la substance en cause. Prendre des précautions pour se protéger et empêcher la propagation de la contamination.

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|---|---|
| 1 | L'accumulation de substances dans le corps humain peut se produire et susciter des inquiétudes à la suite d'une exposition professionnelle répétée ou à long terme. |
|---|---|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | Traiter les symptômes. |
| 2 | Les symptômes peuvent être retardés. |

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés à la zone environnante.
Moyens d'extinction inappropriés	Il n'y a aucune restriction quant au type d'extincteur qui peut être utilisé.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|---|---|
| 1 | Possibilité de développement de gaz ou de vapeurs de combustion dangereux en cas d'incendie. |
| 2 | Peut se dilater ou se décomposer de manière explosive lorsqu'il est chauffé ou impliqué dans un incendie. |

5.3 Conseils aux pompiers

- | | |
|---|--|
| 1 | Comme pour tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome (approuvé par MSHA/NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection complet. |
| 2 | Combattez le feu à une distance sûre, en vous mettant à l'abri. |
| 3 | Empêcher les eaux d'extinction d'incendie de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'eaux souterraines. |

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- | | |
|---|--|
| 1 | Utiliser un équipement de protection individuelle, ne pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| 2 | Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique. |
| 3 | Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes éloignées et au vent du déversement/de la fuite. |

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

1	Empêcher toute fuite ou déversement ultérieur si cela ne présente aucun danger.
2	Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

1	Couper la source de la fuite autant que possible.
2	Conserver les fuites dans un endroit ventilé.
3	Absorber le produit déversé dans du sable sec ou un absorbant inerte. En cas de déversement important, contenir le déversement à l'aide d'une digue.
4	Supprimer toutes les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.
5	Contenir le produit répandu, puis le recueillir à l'aide d'un aspirateur à protection électrique ou par brossage humide et le placer dans un conteneur.

6.4 Référence à d'autres sections

1	Les conseils relatifs à l'équipement de protection individuelle figurent à la section 8 de la FDS.
2	Les conseils relatifs à l'élimination figurent dans la section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

• Mesures de protection

1	La manipulation est effectuée dans un endroit bien ventilé.
2	Porter un équipement de protection approprié.
3	Éviter le contact avec la peau et les yeux.

• Mesures de prévention des incendies

1	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
---	---

• Mesures visant à prévenir la production d'aérosols et de poussières

1	Sans objet.
---	-------------

Encre noire (DC-ID21BK)

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,
Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)
Nomination No : MCHQD2500260-01

Version : V2.0.0.1
Date de révision : 20/01/2025

- Conseils en matière d'hygiène générale professionnelle

1	Se laver les mains et le visage après avoir utilisé les substances.
2	Remplacer immédiatement les vêtements contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

1	Conserver les contenants hermétiquement fermés.
2	Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
3	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
4	Stocker à l'écart des matériaux incompatibles et des conteneurs de denrées alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

1	Outre l'utilisation mentionnée au point 1.2, d'autres utilisations finales spécifiques imprévues peuvent être envisagées.
---	---

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composant	Pays/Région	Valeur limite - Huit heures		Valeur limite - court terme	
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Poly(éthylèneglycol)	Danemark	-	1000	-	2000
	Allemagne (AGS)	-	200	-	400
	Allemagne (DFG)	-	250	-	500
	Suisse	-	500	-	-
	Autriche	-	1000(aérosol inhalable)	-	4000(aérosol inhalable)
Diglycol	Danemark	2.5	11	5	22
	Allemagne (AGS)	10	44	40	176
	Allemagne (DFG)	10	44	40	176
	Pologne	-	10	-	-
	Roumanie	115	500	184	800
	Suède	10	45	20	90
Glycérol	Finlande	-	20	-	-

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

	France	-	10	-	-
	Allemagne (AGS)	-	200	-	400
	Allemagne (DFG)	-	200	-	400
	Pologne	-	10	-	-
	Espagne	-	10	-	-
Triéthylène Glycérol	Allemagne (AGS)	-	1000	-	2000
	Allemagne (DFG)	-	1000	-	2000
	Roumanie	114	700	163	1000
	Suisse	-	1000 (aérosol inhalable)	-	2000 (aérosol inhalable)
Éther de diéthylène glycol et de monobutyle	Danemark	10	68	20	136
	Union européenne	10	67.5	15	101.2
	Finlande	10	68	-	-
	France	10	67.5	15	101.2
	Allemagne (AGS)	10	67	15	100
	Allemagne (DFG)	10	67	15	100.5

Valeurs limites biologiques :

Valeurs limites biologiques	Aucune réglementation pertinente
------------------------------------	----------------------------------

Méthodes de surveillance

1	EN 14042 Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation l'exposition aux agents chimiques et biologiques.
2	Norme de la série GBZ/T 300 Détermination des substances toxiques dans l'air des lieux de travail.

Dose dérivée sans effet (DNEL) :

Composant	Voie d'exposition	DNEL pour les travailleurs			
		Effets aigus (local)	Effets aigus (systémique)	Effets chroniques (local)	Effets chroniques (systémique)
L'eau	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Poly(éthylèneglycol)	Inhalation	Pas de données	Pas de données	Pas de données	40,2 mg/m3

F-Dev 02 Fiche de données de sécurité indice B - FR - Page 8 / 19

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

		disponibles	disponibles	disponibles	
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Diglycol	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	60 mg/m3	44 mg/m3
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Glycérol	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Triéthylène Glycérol	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
D.BK.168	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	12 mg/m3
1,3-propanediol	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	67,5 mg/m3	Pas de données disponibles
Éther de diéthylène glycol et de monobutyle	Inhalation	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Oral	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
	Dermique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Encre noire (DC-ID21BK)

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,
Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)
Nomination No : MCHQD2500260-01

Version : V2.0.0.1
Date de révision : 20/01/2025

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Prévision d'absence d'effet Concentration (PNEC)	Aucune information disponible
---	-------------------------------

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques :

1	Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
2	Veiller à ce que les douches oculaires et les douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.
3	Utiliser des équipements électriques, de ventilation, d'éclairage et de protection contre les explosions.
4	Aménager une sortie de secours et une zone d'élimination des risques.

Equipement de protection individuelle :

Exigence générale	Pas d'exigences particulières, voir la description ci-dessous.
Protection des yeux	En général la protection des yeux n'est pas nécessaire. Dans le processus de production, en cas de contact avec des vapeurs ou des poussières, porter des lunettes de protection bien ajustées.
Protection des mains	En général, il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.
Protection respiratoire	En général, une protection respiratoire n'est pas nécessaire. Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent, porter un masque anti-poussière ou un masque de défense contre les gaz.
Protection de la peau et du corps	En général la protection de la peau et du corps n'est pas nécessaire.

Contrôles de l'exposition environnementale

Contrôles de l'Exposition environnementale	Aucune information disponible
---	-------------------------------

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide
Couleur	Noir
Odeur	faible odeur
Seuil d'odeur	Aucune information disponible
pH	8
Point de fusion/point de congélation (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition initial et point d'ébullition plage(°C)	105

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

Point d'éclair (vase clos, °C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité	Aucune information disponible
Explosif supérieur/inférieur limites[%(v/v)]	Limite supérieure : Non disponible ; Limite inférieure : Non disponible
Pression de vapeur (kPa)	Aucune information disponible
Densité de vapeur (Air 1) =	Aucune information disponible
Densité relative (eau=1)	Aucune information disponible
Solubilité (mg/L)	Aucune information disponible
Répartition n-octanol/eau coefficient	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Viscosité cinématique (mm ² /s)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés oxydantes	Aucune information disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable

Autres informations

- Informations relatives aux classes de danger physique**

Informations relatives aux classes de danger physique	Aucune information disponible
---	-------------------------------

- Autres caractéristiques de sécurité**

Autres caractéristiques de sécurité	Aucune information disponible
-------------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10 : : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Le contact avec des substances incompatibles peut provoquer une décomposition ou d'autres réactions chimiques.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage appropriées.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Le contact avec des métaux actifs (métaux alcalins, Na, Ca, etc.) provoque une réaction et libère de l'hydrogène.
10.4 Conditions à éviter	Matières incompatibles, chaleur, flammes et étincelles.
10.5 Matériaux incompatibles	Alcali, sodium, calcium et autres métaux actifs, halogènes, oxydes métalliques, métaux oxyde, halogénure d'acyle et phosphore métallique. Oxydants, métaux alcalins, métaux alcalino-terreux et aluminium.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, produits de décomposition dangereux

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de Dangers telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Encre noire (DC-ID21BK)	
Corrosion/irritation de la peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation de la peau	Peut provoquer une réaction allergique cutanée (Catégorie 1A)
Sensibilisation respiratoire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
STOT - exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
STOT-exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Risque d'aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité aiguë :

Composant	DL50(oral)	LD50(dermique)	LC50(inhalation, 4h)
Poly(éthylèneglycol)	600mg/kg(Rat)	> 20000mg/kg(lapin)	Aucune information disponible
Diéthylène éther de glycol et de monobutyle	5660mg/kg(Rat)	2700mg/kg(lapin)	Aucune information disponible
Diglycol	12565mg/kg(Rat)	11890mg/kg(lapin)	Aucune information disponible
Glycérol	12600mg/kg(Rat)	> 10000mg/kg(lapin)	Aucune information disponible
Triéthylène Glycérol	17000mg/kg(Rat)	> 22500mg/kg(lapin)	Aucune information disponible

Cancérogénicité : pas de composant listé comme cancérigène

Composant	Liste des substances cancérogènes selon les monographies du CIRC	Rapport sur les substances cancérogènes du NTP
L'eau	Non répertorié	Non répertorié
Poly(éthylèneglycol)	Non listé	Non répertorié
Diglycol	Non répertorié	Non répertorié
Glycérol	Non répertorié	Non répertorié

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

Triéthylène Glycérol	Non listé	Non listé
D.BK.168	Non listé	Non listé
1,3-propanediol	Non listé	Non listé
Éther de diéthylène glycol et de monobutyle	Non listé	Non listé

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Composant	Propriétés de perturbation endocrinienne
L'eau	Aucune information disponible
Poly(éthylèneglycol)	Aucune information disponible
Diglycol	Aucune information disponible
Glycérol	Aucune information disponible
Triéthylène Glycérol	Aucune information disponible
D.BK.168	Aucune information disponible
1,3-propanediol	Aucune information disponible
Éther de diéthylène glycol et de monobutyle	Aucune information disponible

Autres informations

Autres informations	Voir section 11.1
---------------------	-------------------

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique aigue :

Composant	Poisson	Crustacés	Algues
Poly(éthylèneglycol)	LC50 : > 100mg/L (96h)(Poisson)	EC50 : > 100mg/L (48h)(Crustacés)	ErC50 : > 100mg/L (96h)(Algues)
Éther de diéthylène glycol et de monobutyle	LC50 : 1300mg/L (96h)(Poisson)	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Diglycol	LC50 : 75200mg/L (96h)(Poisson)	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Glycérol	LC50 : 885mg/L (96h)(Poisson)	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Triéthylène glycérol	LC50 : 73800mg/L (96h)(Poisson)	EC50 : 46500mg/L (48h)(Crustacés)	Aucune information disponible
1,3-propanediol	LC50 : 9720mg/L (96h)(Poisson)	EC50 : 7417mg/L (48h)(Crustacés)	ErC50 : 1 600mg/L (72h)(Algues)

Toxicité aquatique chronique :

Composant	Poisson	Crustacés	Algues
Poly(éthylèneglycol)	NOEC : 13671.586mg/L(Poisson)	Aucune information disponible	Aucune information disponible

Persistence et dégradabilité :

Composant	Persistence (eau/sol)	Persistence (air)
Poly(éthylèneglycol)	Faible	Faible
Diglycol	Faible	Faible
Triéthylène Glycérol	Faible	Faible
Éther de diéthylène glycol et de monobutyle	Faible	Faible

Potentiel de bioaccumulation :

Composant	Potentiel de bioaccumulation	Commentaires
Poly(éthylèneglycol)	Faible	Log Kow=-1,1996
Diglycol	Faible	BCF=180
Triéthylène Glycérol	Faible	Log Kow=-1,7484
Éther de diéthylène glycol et de monobutyle	Faible	BCF=46

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

Mobilité dans le sol :

Composant	Mobilité dans le sol	Coefficient de partage entre le carbone organique du sol et l'eau (Koc)
Poly(éthylèneglycol)	Haut	1
Diglycol	Haut	1
Triéthylène Glycérol	Faible	10
Éther de diéthylène glycol et de monobutyle	Faible	10

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Composant	Résultats de l'évaluation PBT et vPvB [conformément à (EC) No 1907/2006].
L'eau	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
Poly(éthylèneglycol)	Non PBT/vPvB
Diglycol	Non PBT/vPvB
Glycérol	Non PBT/vPvB
Triéthylène glycérol	Non PBT/vPvB
D.BK.168	Informations insuffisantes, incapacité temporaire d'évaluer
1,3-propanediol	Non PBT/vPvB
Éther de diéthylène glycol et de monobutyle	Non PBT/vPvB

Propriétés de perturbation endocrinienne

Composant	Propriétés de perturbation endocrinienne
L'eau	Aucune information disponible
Poly(éthylèneglycol)	Aucune information disponible
Diglycol	Aucune information disponible
Glycérol	Aucune information disponible
Triéthylène Glycérol	Aucune information disponible
D.BK.168	Aucune information disponible
1,3-propanediol	Aucune information disponible
Éther de diéthylène glycol et de monobutyle	Aucune information disponible

Encre noire (DC-ID21BK)

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,
Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)
Nomination No : MCHQD2500260-01

Version : V2.0.0.1
Date de révision : 20/01/2025

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets :

Déchets chimiques	Avant l'élimination, il convient de se référer aux lois et réglementations nationales et locales en vigueur. Il est recommandé de procéder à l'élimination par incinération.
Emballages contaminés	Les conteneurs peuvent encore présenter un risque chimique lorsqu'ils sont vides. Tenir à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Renvoyer au fournisseur pour recyclage si possible.
Recommandations en matière d'élimination	Se reporter à la section relative aux déchets chimiques et aux emballages contaminés.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquette de transport : non applicable

CODE IMDG :

CODE IMDG	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
-----------	--

IATA-DGR :

CODE IATA-DGR	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
---------------	--

UN-ADR :

UN-ADR	NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
--------	--

Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

- ◆ Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

	Non disponible
--	----------------

- ◆ Transport en vrac conformément à l'annexe V de la convention MARPOL et au code IMSBC.

	Non disponible
--	----------------

- ◆ Transport en vrac conformément au code IGC

	Non disponible
--	----------------

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,
Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)
Nomination No : MCHQD2500260-01

UBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Inventaire international de substances chimiques :

Composant	CE inventaire	TSCA	DSL	IECSC	NZIoC	PICCS	KECI	AIIC	ENCS
L'eau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Poly(éthylèneglycol)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Diglycol	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Glycérol	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Triéthylène Glycérol	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
D.BK.168	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✗
1,3-propanediol	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Diéthylène éther de glycol et de monobutyle	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

- [Inventaire CE] Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
 [TSCA] Inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (Toxic Substances Control Act)
 [LISTE INTÉRIEURE CANADIENNE DES SUBSTANCES (LIS)] Liste intérieure des substances du Canada
 [IECSC] Inventaire chinois des substances chimiques existantes
 [NZIoC] Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
 [PICCS] Inventaire philippin des produits et substances chimiques
 [KECI] Inventaire coréen des produits chimiques existants
 [AIIC] Australien. Inventaire des produits chimiques industriels (AIIC)
 [ENCS] Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles

Inventaire européen de substances chimiques :

Composant	A	B	C	D	E	F	G	H	I
L'eau	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Poly(éthylèneglyco l)	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗
Diglycol	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✗
Glycérol	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗
Triéthylène Glycérol	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

D.BK.168	x	x	x	✓	x	x	x	x	x
1,3-propanediol	x	x	x	✓	✓	x	x	x	x
Diéthylène glycolmonobutyle éther	x	x	✓	✓	✓	x	x	x	x

- [A] Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation au titre du règlement REACH de l'UE
 [B] Substances soumises à autorisation au titre du règlement REACH de l'UE
 [C] Substances soumises à des restrictions en vertu du règlement REACH de l'UE
 [D] Substances préenregistrées dans le cadre du règlement REACH de l'UE
 [E] Substances enregistrées dans le cadre du règlement REACH de l'UE
 [F] Évaluation des substances - CoRAP dans le cadre du règlement REACH de l'UE
 [G] Liste des substances prioritaires dans le cadre de la politique de l'eau de l'UE (Directive 2455/2001/CE)
 [H] Substances soumises au règlement POP
 [I] Substances proposées comme POP

Remarque :

"✓" Indique que la substance est incluse dans le règlement. "x" Pas de données ou non incluse dans la réglementation.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Information des révisions :

Date de création	2025/01/20
Date de révision	2025/01/20
Motif de la révision	-

Reference

- [1] IPCS : Les cartes internationales de sécurité chimique (ICSC), site web : <http://www.ilo.org/dyn/icsc/showcard.home>.
 [2] CIRC, site web : <http://www.iarc.fr/>.
 [3] OCDE : Le portail mondial d'information sur les substances chimiques, site web : <https://www.echemportal.org/echemportal/> .
 [4] CAMEO Chemicals, site web : <http://cameochemicals.noaa.gov/search/simple>.
 [5] NLM : ChemIDplus, site web : <http://chem.sis.nlm.nih.gov/chemidplus/chemidlite.jsp>.
 [6] EPA : Integrated Risk Information System, site web : <http://cfpub.epa.gov/iris/>.
 [7] Département des transports des États-Unis : ERG, site web : <http://www.phmsa.dot.gov/hazmat/library/erg>.
 [8] Allemagne Base de données GESTIS sur les substances dangereuses, site web : <http://gestis-en.itrust.de/>.

Encre noire (DC-ID21BK)

Version : V2.0.0.1

Date de révision : 20/01/2025

Rédaction en accord avec la réglementation EU No. 2020/878,

Traduction du rapport SGS No : MND250051QD_EU(En)

Nomination No : MCHQD2500260-01

Abréviations et acronymes

CAS	Chemical Abstracts Service	ONU	Les Nations Unies
PC-STEL	Limite d'exposition à court terme	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PC-TWA	Moyenne pondérée dans le temps	CODE IMDG	CODE maritime international des marchandises dangereuses
CMA	Concentration maximale admissible	CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
DNEL	Niveau dérivé sans effet	OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
PNEC	Concentration prédite sans effet	IATA	Association internationale du transport aérien
CSEO	Concentration sans effet observé	ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels
	gouvernementaux	LC50	Concentration létale 50
NFPA	National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre l'incendie)		
DL50	Dose létale 50	NTP	Programme national de toxicologie
EC50	Concentration efficace à 50	PBT	Persistant, bioaccumulable, toxique
ECX	Concentration effective X%	vPvB	très persistant, très bioaccumulable
POW	Coefficient de partage Octanol : Eau	CMR	Cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction
BCF	Facteur de bioconcentration	RPE	Équipement de protection respiratoire
ED	Perturbateur endocrinien		

Clause de non-responsabilité

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été préparée conformément au règlement REACH. Les données incluses proviennent de bases de données internationales faisant autorité et ont été fournies par l'entreprise. Les autres informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Nous nous efforçons de garantir l'exactitude de toutes les informations. Toutefois, en raison de la diversité des sources d'information et des limites de nos connaissances, ce document est uniquement destiné à servir de référence à l'utilisateur. Les utilisateurs doivent juger par eux-mêmes de l'adéquation de ces informations à leurs besoins particuliers. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit ou y étant liés de quelque manière que ce soit.